

## Conditions de visite à l'hôpital de la Citadelle (Liège)

L'hôpital de la Citadelle a adapté ses conditions de visite à la situation sanitaire actuelle : cela concerne les visites des patients hospitalisés (Covid et non-Covid), l'accompagnement des patients qui ont rendez-vous en polyclinique ainsi que les visites dans les services spécifiques (Urgences, Soins intensifs, Pédiatrie, Maternité).

L'objectif de l'hôpital est d'assurer le bien-être des patients tout en maintenant un niveau de sécurité sanitaire maximum.

### Consignes sanitaires

- Le port du masque est obligatoire dans tout l'hôpital
- Le visiteur ne doit présenter aucun symptôme (fièvre, toux, ...)
- Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale doivent être respectées
- Les visites se font en chambre

### Patients hospitalisés

- En chambre seule : un accompagnant autorisé 24h/24, deux visiteurs supplémentaires autorisés par patient de 14h à 20h
- En chambre commune : deux visiteurs autorisés par patient de 14h à 20h

### Patients Covid

- Maximum deux visiteurs autorisés de 14h à 20h
- En plus des consignes sanitaires (voir supra), le visiteur réalisera une désinfection des mains avant d'entrer dans la chambre et au sortir de la chambre
- Il est conseillé de ne pas boire/manger dans la chambre, de ne pas s'asseoir sur le lit, de ne pas embrasser le patient ou encore de ne pas rendre visite à un autre patient après

### Accompagnement en polyclinique

- Un seul accompagnant autorisé par patient

## Services spécifiques

- Urgences : un seul accompagnant est autorisé (toujours le même), limiter au maximum la présence en chambre ainsi que la circulation dans le service
- Soins intensifs : deux visiteurs (les mêmes durant une plage horaire qui s'étale du lundi au dimanche), entre 13h et 15h et entre 18h et 20h. Le visiteur doit déposer ses effets personnels dans un casier situé à l'extérieur de la salle (salle 30 – route A347 et salle 39 – route A322). Si patient Covid, uniquement sur rendez-vous
- Soins intensifs – unité pédiatrique : les deux parents de 8h à 21h, un seul durant la nuit
- Pédiatrie : un parent est autorisé 24h/24 auprès de l'enfant, une visite supplémentaire autorisée de 14h à 20h
- Maternité :

En chambre seule : un accompagnement autorisé 24h/24, les visites autorisées de 16h à 19h

En chambre double : un accompagnant autorisé en journée, les visites autorisées de 16h à 19h

Dans certains cas, il est possible que des conditions plus spécifiques soit appliquées : le visiteur ou l'accompagnant peut contacter l'hôpital ou le service en amont pour s'en assurer.

Vous souhaitez davantage d'informations ?

Antoine Gruselin – 0476 22 94 58 – [antoine.gruselin@citadelle.be](mailto:antoine.gruselin@citadelle.be)